

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du MARDI 25 JUIN 2019 à 18 h 30**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents :** M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mr DUBOIS Louis-Paul, Mr RAYSSAC Pascal.

**Etaient représentés :**

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame FERRAND Isabelle.
- Madame PAILHORIE Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

**Absents :**

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

**2019.37 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - AIDE A L'EMPLOI SPORTIF.**

**VOTE : Pour : 27**

Mes chers Collègues,

Par délibération du 2 décembre 2015, le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives de son territoire en créant un nouveau régime : **l'Aide à l'Emploi Associatif Sportif**.

Au travers de la mise en œuvre de ce dispositif, la Commune souhaite poursuivre sa politique de partenariat avec le mouvement associatif pour la pérennisation des emplois des éducateurs sportifs.

A ce titre, un crédit a été inscrit au budget 2019 art 6574.

L'association « Tennis Club de Bon-Encontre » est concernée par ce dispositif car elle a contracté avec un professeur pour 68 heures en moyenne par mois soit 816 heures par an.

**En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer et :**

- **D'ATTRIBUER** une **Aide à l'Emploi Associatif Sportif** pour l'année 2019 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de **2 325 euros**.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'**Aide à l'Emploi Associatif Sportif (ANNEXE 8)** avec l'association sportive employeur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**DECIDE** d'attribuer une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2019 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de 2 325 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif (en annexe) avec l'association sportive employeur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 27 juin 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

**Pierre TREY D'OUSTEAU**

